#### COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

.....

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

-----

Séance du 23 février 2007 (convocation du 12 février 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Février Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS:**

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHARD Max. M. LABISTE Bernard. M. FELTESSE Vincent, M. GELLE Thierry, Mme LACUEY Conchita. M. LAMAISON Serge. M. PIERRE Maurice. M. SAINTE-MARIE Michel. M. SOUBIRAN Claude. M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. BELIN Bernard, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:**

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues

M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain (jusqu'à 10 h 30)

M. BRON J. Charles à Mme BOURRAGUE Chantal (jusqu'à 10 h 15)

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard

M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 45)

M. LABARDIN Michel à M. REBIERE André

M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 15)

M. MERCIER Michel à M. GOURGUES Jean-Pierre

M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy

M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude

M. VALADE Jacques à M. DUCHENE Michel (jusqu'à 10 h 30)

M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis

M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)

M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain

M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain

M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BRACQ Mireille

M. CAZENAVE Charles à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 30)

M. CORDOBA Aimé à Mme. ISTE Michèle

M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 00)

Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques Mme. DUMONT Dominique à M. JOUVE Serge

M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

M. GRANET Michel à M. DAVID Alain

M JUNCA Bernard à M. DUPRAT Christophe

M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel

M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max

M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel

M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle

M. MOULINER Max à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 00)

Mme PARCELIER Muriel à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 00)

M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas

M. PONS Henri à Mme BRUNET Françoise (jusqu'à 10 h 00)

M. QUANCARD Joël à Mme. PUJO Colette

M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent

M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert

Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. DARCHE Michelle

#### LA SÉANCE EST OUVERTE

## DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 23 février 2007

POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Direction Accueil des Entreprises

N° 2007/0139

Marché Public à Procédure Adaptée - MIN de Bordeaux Brienne - Extension n<sup>o</sup>4 POMONA - Mission d'assistance à maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer le marché.

Monsieur FAVROUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Conformément à la délibération du Conseil de Communauté 2006/859 du 24 Novembre 2006, la décision de réaliser, au MIN de Brienne, l'extension n°4 POMONA et la mise en conformité de ces bâtiments, a été prise.

La maîtrise d'œuvre de cette opération sera réalisée en interne, par le Centre Architecture, Espaces Publics et Paysages.

Il convient de choisir un bureau d'études qui sera chargée d'une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre, la réalisation de l'extension n<sup>9</sup>4 incluant des éléments spécifiques, dont l'installation d'un transformateur supplémentaire.

La désignation du prestataire relève des dispositions du Code des Marchés Publics (article 28) relatives aux marchés à procédure adaptée, s'agissant d'une prestation inférieure à 210 000 € HT.

#### Déroulement de la procédure :

- le 27 Novembre 2006 : parution de l'annonce au BOAMP et dans le Moniteur.
- le 20 Décembre 2006 : date limite de dépôt des candidatures.
  - 13 dossiers ont été retirés
  - 9 candidatures ont été déposées dans les délais.

Elles ont été analysées en fonction des 2 critères de sélection définis à savoir :

- Prix des prestations : 70%
- Références : 30%
  - La mission a été estimée à 150 000 € HT.

# Analyse des offres reçues :

Les offres présentées par les sociétés :

PINGAT Ingénierie : 320 000 € HT.
 SARL LAUMOND-FAURE : 495 000 € HT.
 SECA Ingénierie / Cabinet Vouvay : 197 450 € HT.
 ATCE Ingénierie : 327 500 € HT.
 OTCE Aquitaine : 275 000 € HT.

sont nettement supérieures à l'estimation initiale.

Les autres candidatures, qui présentent des références suffisantes, ont été classées de la façon suivante :

GIC-BTP / BDI / FREELANCE - montant offre : 99 000 € HT.
 SECHAUD Bâtiment - montant offre : 116 025 € HT.
 GRUET Ingénierie - montant offre : 117 600 € HT.
 CETAB Ingénierie - montant offre : 165 000 € HT.

L'offre présentée par GIC-BTP / BDI / FREELANCE classée n°1 est recevable et satisfaisante par rapport aux critères d'attribution définis.

Dans ces conditions il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir retenir la candidature du groupement GIC-BTP / BDI / FREELANCE pour un montant de 99 000 € HT soit 118 404 € TTC et d'autσiser Monsieur le Président à signer le marché correspondant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 février 2007,

Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 8 MARS 2007 M. JEAN-PIERRE FAVROUL